



ASSEMBLEE GENERALE 29 Avril 2017

SAUSSET-LES-PINS

La liste des participants et d'émargement est jointe au présent Procès-verbal.

Le Président Luc ROSSI souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance à 09h30. Il laisse la parole au Secrétaire, Victor BASTUCK, afin de procéder à l'appel.

I – APPROBATION DU PV DE L'AGE DU 07 SEPTEMBRE 2016

Le Président, Luc ROSSI, rappelle que le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Septembre 2016 leur a été envoyé par courrier le 26 Octobre 2016. Il demande si ce dernier appelle à des questionnements ou à des demandes particulières. En l'absence de remarques, il propose donc de le soumettre au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés approuvent, à l'unanimité, le PV de l'AGE du 07 Septembre 2016.

II – RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2016.

Le Président, Luc ROSSI, présente le rapport moral de l'exercice 2016 qui leur a été envoyé par mail en amont de cette Assemblée Générale et qui leur a été distribué ce jour dans la pochette d'AG. Celui-ci n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, laisse maintenant la parole à Delphine RUIZ pour la présentation du rapport d'activités 2016 et du programme d'activités 2017.

III – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 ET DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2017

Delphine RUIZ leur dresse un rapport synthétique, compte-tenu du fait que le rapport d'activités 2016 détaillé leur a été fourni par mail et distribué ce jour dans la pochette d'AG. Celui-ci n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Delphine RUIZ leur présente donc maintenant le programme d'activités 2017 qui avait été validé en CA le 07 Septembre 2016. Celui-ci leur a également été adressé par mail et distribué ce jour dans la pochette d'AG.

Le Président, Luc ROSSI, tient à remercier particulièrement Delphine RUIZ pour le travail fourni en 1 an de prise de poste.

Il pense qu'il va être important, dès son retour de congé maternité, de travailler sur la future convention cadre avec la Région PACA, puisque celle-ci sera caduque en Décembre 2018.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, se demande s'il ne va pas falloir choisir entre accentuation des financements régionaux sur le volet préservation des milieux aquatiques ou développement du loisir pêche car il craint qu'il n'y ait peu de financements croisés possibles. Il se demande donc si le volet tourisme pêche ne doit pas plutôt s'envisager au niveau départemental. Ceci afin, notamment, de ne pas remettre en cause le partenariat engagé avec la Région PACA, et plus particulièrement le service Eau et Milieux Aquatiques de la Région PACA.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, pense qu'il est important de faire valoir l'ensemble de nos missions, et donc le volet tourisme pêche également auprès de la Région, d'autant que le tourisme pêche répond entièrement aux volontés régionales d'accentuation des activités d'arrière-pays et d'inter saisonnalité.

Le Président de l'UFB RMC, Gérard GUILLAUD, leur indique que l'ARPARA est en cours de négociation avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour avoir également 2 conventions cadre. Pour le moment, de la même manière que l'ARFPPMA PACA, il existe une convention cadre sur la préservation des milieux aquatiques, et plus particulièrement des têtes de bassin. Rien n'est gagné actuellement pour le volet tourisme pêche.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, ne comprend pas pourquoi la Région PACA aiderait majoritairement les activités de loisirs (kayaks etc.) et pas les pêcheurs sur le volet tourisme pêche. Il pense que ce ne sont simplement pas les bonnes personnes qui ont été contactées jusqu'à présent au niveau des élus régionaux.

Le Président de l'UFB RMC, Gérard GUILLAUD, pense que le développement du loisir pêche pourrait être pris en charge par les Régions si celui-ci arrivait à être intégré dans les Contrats Plans Etat Région (CPER).

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, rappelle que l'on n'est pas dans le cadre de certaines régions qui se sont engagées à verser près de 3 millions d'euros aux chasseurs et aux pêcheurs et qu'il faut donc que l'on soit très attentif et vigilant sur ce que l'on souhaite demander. Les aides régionales risquent d'être moins importantes dans les années à venir, il faut donc être vigilant et voir plutôt les possibilités que l'on pourrait obtenir vis-à-vis des Agences de l'eau. Quelle que soit la collectivité, elle ne décidera de financer un projet que si elle y voit un intérêt. Cependant, il est certain que l'on ne vend pas assez notre poids économique.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, précise que c'est bien ce qu'ils font au niveau de leur territoire.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, précise que 3 chiffres sont attendus au niveau national : le poids économique, le nombre d'adhérents et l'aide à l'emploi.

Le Président, Luc ROSSI, prend bonne note de toutes ces remarques. Il tient à les rassurer, le Bureau, puis le CA travaillera sur un projet de renouvellement de la convention cadre qui pourra être soumis à la Région PACA. En aucun cas il n'est question de remettre en cause le partenariat existant, cependant, il sera étudié la possibilité de le développer pour intégrer de quelque sorte que ce soit le volet développement du tourisme pêche (soit en travaillant avec deux services de la Région PACA au sein d'une même convention cadre, soit en demandant l'établissement de 2 conventions cadre distinctes). En fonction des retours de la Région PACA nous verrons alors ce que nous déciderons de privilégier.

En l'absence d'autres remarques, il soumet donc au vote ce programme d'activités pour l'année 2017.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

IV – PRESENTATION DES EFFECTIFS CPMA 2016

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, présente l'évolution des effectifs de pêcheurs en PACA pour 2016. On note une légère baisse par rapport à 2015. Cette baisse reste minime par rapport à la baisse enregistrée au niveau national. Il présente également la répartition des effectifs CPMA 2016 par rapport aux produits pêche existants en PACA, ainsi que l'évolution du nombre de pêcheurs en PACA depuis 2000. Enfin, il présente les différentes cotisations statutaires 2017 sur les cartes personnes majeures, personnes mineures, découverte enfants, journalières, hebdomadaires et découverte femmes.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, pense que pour les années à venir il sera important de ne plus montrer l'évolution des effectifs depuis 2000 mais depuis dix dernières années car sinon tout ce qu'on voit c'est qu'en 16 ans on a perdu 27% des effectifs de pêcheurs en PACA, alors que depuis environ 10 ans on a réussi à stabiliser le nombre d'adhérents, voire à l'augmenter.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, le rejoint sur cette remarque qui sera prise en compte dans la présentation des effectifs pour 2017.

V – APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU COMPTE DE RESULTAT 2016

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, présente le rapport financier et le compte de résultat de l'exercice 2016 qui leur a été adressé par mail et distribué ce jour dans la pochette d'AG. Ceux-ci n'appelant aucune remarque, ils sont soumis au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés les approuvent, à l'unanimité.

VI – APPROBATION DU RAPPORT DES CONTROLEURS AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2016

Bernard ABRIAL, contrôleur aux comptes, présente le rapport édité par Monsieur François PEREZ, également contrôleur aux comptes, excusé ce jour, le 24 Avril 2017, après vérification des comptes de l'ARFPPMA PACA ce jour-là au siège de l'association en présence du Trésorier, Louis FONTICELLI. Ce rapport a été distribué ce jour dans la pochette d'AG.

Le Président de l'UFB RMC, Gérard GUILLAUD, en tant également que Trésorier de la FNPF, demande s'il existe un système de parts sociales à la SMC où sont localisés les comptes de l'ARFPPMA PACA, car cela permettrait une meilleure rémunération de l'épargne.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, ne pense pas mais va se renseigner et éventuellement voir de faire marcher la concurrence, notamment sur les frais d'E-Virement que subit actuellement l'ARFPPMA PACA (20 centimes d'euros prélevés à chaque émission d'un E-Virement). De plus, il souhaiterait changer à minima d'adresse de banque (Gardanne au lieu d'Aix-en-Provence) afin de faciliter les démarches. Donc la question pourra être abordée au cours d'un futur entretien avec la conseillère bancaire.

Le Président, Luc ROSSI, remercie Bernard ABRIAL pour cette lecture et en l'absence d'autre remarque, soumet au vote le rapport des contrôleurs aux comptes.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent, à l'unanimité.

Ayant appris la récente d'émission de François PEREZ au sein de la Fédération départementale de pêche de Vaucluse, le Président, Luc ROSSI, demande que soit renouveler les vérificateurs aux comptes et qu'afin de pallier aux absences des uns et des autres l'on puisse avoir 3 vérificateurs aux comptes et non plus 2.

Le Président, Luc ROSSI, demande donc s'il y a des candidats à cette tâche. Daniel PEDRETTI et Jean-Marie BARAS se proposent comme candidats. Leur candidature est donc soumise au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés approuvent ces deux candidatures à l'unanimité.

Dorénavant, les vérificateurs aux comptes de l'ARFPPMA PACA sont donc Messieurs Bernard ABRIAL, Jean-Marie BARAS et Daniel PEDRETTI.

VII – APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, présente le budget prévisionnel de l'exercice 2017 adopté en CA le 28 Avril 2017. Ce dernier a été adressé par mail et distribué ce jour dans la pochette d'AG. En l'absence de remarque, il est soumis au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, laisse la parole à Delphine RUIZ pour faire un point sur les conventions de partenariat en cours.

VIII – POINT SUR LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT EN COURS

Delphine RUIZ tient à les informer qu'en 2016, l'ARFPPMA PACA a procédé au renouvellement de la convention de partenariat quadripartite qui existe depuis plus de 10 ans entre EDF, les Fédérations départementales de pêche de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône et l'ARFPPMA PACA, pour le suivi de la passe-piège à Anguilles du barrage de Mallemort. A cette occasion, une augmentation de l'aide apportée par EDF a été sollicitée et obtenue mais de manière progressive, c'est-à-dire qu'en 2016 l'aide financière d'EDF s'élève toujours à 9 000 euros, puis en 2017 elle passe à 9 500 euros pour finalement atteindre les 10 000 euros d'aide en 2018.

La nouvelle convention de partenariat a été distribuée ce jour dans la pochette d'AG.

Qui plus est, elle tient à leur rappeler que le suivi technique est réalisé en direct par la Fédération départementale de pêche de Vaucluse et que le rapport annuel scientifique est rédigé par l'association MRM, dans le cadre d'une prestation de services. Le rapport 2016 a donc également été distribué ce jour dans la pochette d'AG, à titre d'information et de communication.

Quant au partenariat avec la Région PACA il se poursuit sous la 4^{ème} convention cadre qui court depuis 2015 jusqu'en Décembre 2018. Un comité de gestion est organisé toutes les années entre l'ARFPPMA PACA, la Région PACA, les Fédérations départementales de pêche de PACA et l'association MRM. Il permet de faire le bilan de l'année et du partenariat engagé et de broser une ébauche des projets et des demandes de subventions pour l'année à venir. Cette année, le comité de gestion a eu lieu le 22 Décembre 2016, à Pignans, au siège de la Fédération départementale de pêche du Var, en présence du nouvel élu référent sur la politique de l'eau et des milieux aquatiques : Monsieur Philippe VITEL.

Le compte-rendu de ce comité de gestion ainsi que les PowerPoint présentés ont été distribués ce jour dans la pochette d'AG, à titre d'information.

Elle en profite pour leur signaler le départ du référent technique : Robert GENTILI. Ce dernier partira du Service Eau et Milieux Aquatiques de la Région PACA courant juillet pour intégrer le service Espaces Naturels de la Région PACA, sur le territoire gapençais. Dès son retour de congé maternité, Delphine RUIZ prendra donc contact avec la personne qui sera référente technique sur le suivi de nos dossiers à la place de Robert GENTILI.

Enfin, elle leur précise que des incertitudes planent également autour de l'élu référent régional, Philippe VITEL. En effet, l'association MRM, qui a connu un refus pour une des demandes de subvention adressée à la Région PACA, a souhaité rencontrer Monsieur Philippe VITEL pour comprendre les motifs de ce refus mais ce dernier l'a renvoyée directement vers Maud FONTENOY. On se demande donc s'il n'est pas en train de se désengager vis-à-vis de certains acteurs. Un éclaircissement de la situation a donc été demandé au Service Eau et Milieux Aquatiques qui a tout de suite alerté le Cabinet du Président. Nous suivrons de près ces éventuels changements et ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Elle tient également à leur faire savoir qu'un nouveau partenariat devrait voir le jour en 2017 avec l'Agence de l'Eau RMC.

Le Président de l'UFB RMC, Gérard GUILLAUD, se félicite de cette avancée, fruit d'un travail collaboratif depuis plus d'un an. L'Agence de l'Eau RMC a effectivement souhaité avoir des relais régionaux et a accordé une participation financière pour cette réalisation. Cependant, bien que cela ait été acté sur le principe, il reste maintenant à affiner les choses afin notamment d'être sûr de ne pas avoir de doublon au niveau des postes de Fabien CHIRI, responsable technique de l'UFB RMC, et les chargés de mission des Associations Régionales.

Le Président, Luc ROSSI, remercie Gérard GUILLAUD pour ces précisions et indique que l'ARFPPMA PACA a bien l'intention effectivement de venir en complément du travail effectué par Fabien CHIRI au niveau de l'Agence de l'Eau RMC et non en doublon. Cela a été tout l'objet de la réunion que nous avons eu avec les services de la Délégation PACA et Corse et l'Agence à Lyon ce mois-ci, qui a effectivement abouti à une demande de subvention qui devrait nous être accordée à hauteur de 8 700 euros.

Il laisse maintenant la parole au Trésorier, Louis FONTICELLI, pour aborder les propositions du CA de la FNPF sur de nouveaux produits pêche.

VIII – DISCUSSION AUTOUR DES PROPOSITIONS DU CA DE LA FNPF SUR LES PRODUITS PECHE

Le Trésorier, Louis FONTICELLI présente les propositions du CA de la FNPF sur les nouveaux produits pêche qui sont soumis à débat aujourd'hui, en rappelant l'historique et l'étude qui avait été commandée auprès de PROTOURISME pour comprendre la diminution des effectifs et tenter de trouver des solutions pour y pallier.

Un PowerPoint reprenant toute la réflexion sur le sujet ainsi que les propositions du CA de la FNPF a été intégré au PowerPoint de l'AG, distribué ce jour dans la pochette d'AG. Les propositions du CA de la FNPF sur le sujet ont également été envoyées par mail en amont de l'AG pour que chacun puisse se faire une opinion.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, tient à préciser que la FNPF souhaite effectivement qu'une discussion soit engagée au sein des Associations Régionales mais pas forcément au sein de leur AG car il pense qu'il sera nécessaire d'avoir un réel débat, dans un lieu privilégié, spécifiquement sur ce sujet.

Michel MARIN, Président de la Fédération départementale de pêche du Vaucluse tient à faire remarquer que la première des choses que l'on peut constater c'est une augmentation du prix des cartes de pêche.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, précise que malgré l'ensemble des actions menées, aucune n'a permis d'enrayer la diminution des effectifs.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, précise que cela est juste mais à l'exception du produit pêche mis en place pour les femmes et qui pourtant semblerait être remis en cause dans ces nouveaux produits pêche présentés.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, est d'accord avec Bernard FANTI mais fait remarquer que ce produit est récent. Il rappelle que dans tous les cas une étude a été engagée avec PROTOURISME, qu'un travail a également été mené au sein de la Commission Développement du Loisir Pêche au niveau de la FNPF et que ces propositions sont le fruit de toute cette réflexion. Maintenant, il est effectivement important d'avoir un retour des Fédérations départementales de pêche à ce sujet.

Par ailleurs, il voudrait faire remarquer que, par nos missions régaliennes, nous pouvons mobiliser des financements extérieurs. Mais il se demande si nous n'avons pas intérêt à cesser de raisonner en tant que « commerçants » et intérêt à raisonner davantage en termes d'objectifs à atteindre vis-à-vis de nos missions régaliennes. Même si l'on souhaite effectivement accroître notre nombre d'adhérents, il est important d'avoir une vision plus sur le qualitatif que sur le quantitatif.

Pour le Vice-Président, Bernard FANTI, ce n'est pas le chiffre mais la qualité du produit pêche proposé qui est important et qui va pouvoir jouer ensuite sur le nombre de pêcheurs. Ce qui le dérange en revanche dans l'étude PROTOURISME c'est que la cause de la diminution des effectifs n'a toujours pas été identifiée par le Bureau d'Etude, alors même que des solutions sont proposées par ce dernier. Il souhaite également attirer leur attention sur le danger que représenterait la vente de produits pêche « low cost ».

Jean-Luc CERUTTI, Président de la Fédération départementale de pêche des Alpes Maritimes, aime l'idée de simplification des produits pêche proposée par la FNPF mais pense qu'il est important d'aller encore plus loin dans cette simplification. Pour lui, de 0 à 8 ans, la carte devrait être gratuite. On devrait également supprimer la carte découverte enfants et faire une carte 8 ans – 18 ans à 20 euros au niveau départemental et 30 euros au niveau national par exemple. Pour lui, il n'est pas non plus nécessaire de faire une carte jeune adulte. Il suffirait de prévoir de faire une remise étudiant sur la carte adulte. Il est d'accord pour le reste des cartes présentées.

Cependant, au niveau de ce que l'on offre aux pêcheurs, il pense qu'il nous manque au niveau national des lieux de « grosses prises ». Certains sont capables de venir de loin pour des poissons trophées. Or, on en a pas en France. Il pense donc qu'il serait intéressant de rajouter dans les parcours de pêche des parcours à lâcher de grosses prises, à l'image de ce qui existe et fonctionne par exemple en Italie. Enfin, il pense qu'il est important d'entretenir le lien avec les pêcheurs, de leur donner envie d'aller à la pêche en continu et pour cela il pense que les applications smartphone sont un outil important.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, souhaite davantage aujourd'hui être attentif aux discussions de fond plus qu'aux discussions autour du prix des cartes de pêche ou du type de produits pêche directement. Il rejoint Bernard FANTI sur l'étude PROTOURISME et se demande effectivement si l'on est sûr d'avoir posé les bonnes questions. Il aurait peut-être fallu avoir une étude socioéconomique de nos pêcheurs afin de mieux connaître leurs attentes avant même de proposer de nouveaux produits pêche.

Le Président de l'UFB RMC, mais également Trésorier de la FNPF, Gérard GUILLAUD, tient à rappeler également qu'il y a deux préalables à avoir en tête : financier (aujourd'hui les produits pêche rapportent 23 millions d'euros qui sont ensuite redistribués dans les aides au fonctionnement des SAAPL, donc toute modification des produits pêche pourra avoir un impact sur celles-ci) et juridique (certains préalables ne sont pas changés et ne pourront peut-être pas l'être d'un point de vue juridique, notamment au niveau de la question de la réciprocité).

Michel MARIN, Président de la Fédération départementale de Vaucluse, se demande ce que deviendrait les clubs halieutiques dans cette nouvelle configuration des produits pêche.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, indique que cela serait une véritable révolution et que cela ne pourra donc pas se faire sans qu'ils aient pu aussi donner leur avis sur le sujet.

Patrick BASSAND, administrateur de l'ARFPPMA PACA, pense que la carte moins de 12 ans pourrait être supprimée étant donné que dans tous les cas il faut que la personne soit accompagnée pour pouvoir exercer son loisir.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, pense que le but premier de cette carte n'était pas de faire de l'argent, surtout compte-tenu de son prix, mais bien d'intégrer les jeunes au principe d'adhérent d'une association locale.

Le Président de l'association MRM, Jean-Claude MONNET, tient à souligner qu'en tant que Président d'une AAPPMA depuis plus de 20 ans il a constaté une baisse du nombre de pêcheurs sur son AAPPMA du fait de la dégradation des 30 à 40 km de rivière qu'il avait en bail en 1ère catégorie. Il pense donc que le maintien de milieux à forte valeur ajoutée, non dégradés, contribuera à la stabilisation du nombre d'effectifs. En revanche, il pense qu'il est important de faire attention, dans les nouveaux produits proposés, à ne pas dépouiller les AAPPMA de leurs adhérents également.

Le Président, Luc ROSSI, souhaiterait effectivement que soit revue la question de la carte départementale + départements limitrophes car au niveau des secteurs frontaliers ou à frange littorale par exemple on va assister à un déplacement des pêcheurs qui viendront acheter leur carte de pêche préférentiellement dans un département qui aura le plus de départements limitrophes.

Jean-Luc CERUTTI, Président de la Fédération départementale de pêche des Alpes Maritimes pense que c'est un faux problème si on arrive à avoir une carte nationale à 120 euros.

C'est également ce que pense Bernard FANTI, Vice-Président, car si on avait simplement une carte départementale + départements limitrophes à 70 euros et une carte nationale à 120 euros alors la différence de 50 euros pourrait être redistribuée dans les départements qui pourraient être lésés par la carte département + départements limitrophes ; à l'image de ce qui est fait par les groupements réciprocaires aujourd'hui.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, précise que si la réciprocité est gérée à l'échelle nationale il risque d'y avoir moins de réciprocité que par les groupements réciprocaires, en tout cas, tant que le cadre législatif que l'on connaît n'est pas remis en cause.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, pense qu'il faudrait arriver à imposer la réciprocité nationale et quitte à continuer à passer par un club halieutique n'avoir plus qu'un club national.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, lui rappelle que pour l'instant les baux de pêche sont détenus par les AAPPMA et que l'on ne peut donc pas leur imposer une réciprocité. Cependant, il est conscient qu'il y a sans doute un travail à mener à termes sur l'organisation de la pêche, en trouvant un autre système.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, souhaite revenir également sur la proposition de parcours « grosses prises » formulée par Jean-Luc CERUTTI. Il tient à leur rappeler qu'il a fallu se battre au niveau de l'Agence de l'Eau pour continuer les alevinages sur certains secteurs. Il pense donc qu'il faut être prudent sur ce sujet.

Le Président de l'UFB RMC, Gérard GUILLAUD, pense que cela pourrait être envisagé uniquement par exemple entre 2 barrages, en eaux closes.

Bernard ABRIAL, délégué et vérificateur aux comptes, pense qu'il y a une attente sociétale importante et qu'il sera effectivement intéressant de se rapprocher des pêcheurs eux-mêmes pour qu'ils puissent nous donner leur avis sur la question. Il pense qu'il y a un véritable problème également au niveau des médias : pour avoir des informations sur la pêche en eau douce il faut maintenant s'abonner à des chaînes spécifiques ! Il pense donc qu'il faudrait voir de développer davantage les partenariats avec les médias.

Jean-Louis BERIDON, administrateur, se questionne sur le positionnement des départements réciprocaires par rapport à ces nouveaux produits pêche.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, précise qu'ils se sont prononcés à ce sujet et que pour eux cela ne posera pas de problème si nous arrivons à obtenir une réciprocité à l'échelle nationale.

Le Président, Luc ROSSI, remercie l'ensemble des participants pour ce riche débat qui sera retransmis à la FNPF et propose de passer au dernier point de l'ordre du jour, à savoir le passage au tout internet pour 2019.

IX – DISCUSSION AUTOUR DU PASSAGE AU TOUT INTERNET EN 2019.

Jean-Luc CERUTTI, Président de la Fédération départementale de pêche des Alpes Maritimes fait savoir que le CA a voté l'adoption du passage au tout internet dès 2018, hormis pour les cartes journalières et hebdomadaires pour l'instant, et que cette décision sera soumise au vote de l'AG le 20 Mai prochain.

Patrick BASSAND, administrateur, se demande jusqu'où va aller l'aide de la FNPF sur ce sujet.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, lui répond que seul un accompagnement des Fédérations départementales de pêche et de leurs AAPPMA au passage au tout internet pour 2019 est prévu avec la mise à disposition d'un ordinateur. De plus, en tant que Président de la Fédération départementale de pêche des Alpes de Haute Provence, il précise que sa Fédération passera également au tout internet en 2019 mais pas avant.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, précise que la Fédération départementale de pêche des Hautes Alpes dont il est le Président passera également au tout internet mais pas avant 2019 et à condition que cela soit le cas de tout le monde.

Jean-Marie BARAS, délégué et vérificateur aux comptes, tient à leur préciser qu'une expérience a été réalisée dans le Nord, sur un secteur qui ne voulait pas du tout passer au tout internet au départ et qui a fonctionné, cela pourrait leur servir de retour d'expérience.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, également Président de la Fédération départementale de pêche du Var, précise que sa Fédération passera également au tout internet mais pas avant 2019.

Il en est de même pour le Président, Luc ROSSI, également Président de la Fédération départementale de pêche des Bouches-du-Rhône.

Enfin, Michel MARIN, Président de la Fédération départementale de pêche de Vaucluse informe que sa Fédération passera au tout internet dès 2018.

En l'absence d'autres remarques, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 13h00.

Le Président de l'ARFPPMA PACA,
Luc ROSSI

Luc Rossi
Association Régionale des Fédérations
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
8 ZAC de Bompertuis - Rue d'Arménie
13120 GARDANNE